

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 23 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois septembre, à dix huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle, GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc. LOYER Pascal

Etaient absents et excusés : Monsieur ORAIN Ludovic, PLAISANCE Yann, ORAIN Yves.

A 19H 00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter un point supplémentaire : »Aménagement paysager : lancement de l'opération «.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame RECOULES Gabrielle en qualité de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du 26 août 2013.

1 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'eau potable :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Campbon.

Le Conseil municipal approuve ce rapport 2012, présentant les indicateurs financiers et techniques sur le service.

Le document est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

2 - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets réalisé par la Communauté de communes de Loire et Sillon.

Le Conseil municipal approuve ce rapport 2012, présentant les indicateurs financiers et techniques sur le service.

Le document est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

3- Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service Public d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non-collectif (SPANC) réalisé par la Communauté de communes de Loire et Sillon.

Le Conseil municipal approuve ce rapport 2012, présentant les indicateurs financiers et techniques sur le service.

Le document est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie

4-Décision modificative n°1 budget locatifs sociaux :

Le conseil municipal approuve la décision modificative présentée au conseil municipal pour le budget locatif.

Capital d'emprunt : +500€

Intérêt d'emprunt : -300€

Reversement sur le budget communal :-200€

Cautions reçus : + 245€

Cautions versées : +450€

Reversement sur le budget communal :-165€

5-Arrêt du zonage d'assainissement pluvial:

Vu le dossier de zonage d'assainissement pluvial, élaboré par le cabinet Egis-eau, avec l'assistance de la direction départementale de l'Équipement ;

Le Conseil municipal, considère que le dossier de zonage d'assainissement pluvial, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être soumis à l'enquête publique par les textes (L 2224-10 du CCGT), L'enquête publique aura lieu en mairie du 21 octobre au 22 novembre prochain.

6- Convention avec le centre de gestion de Loire atlantique, mission ACFI :

Monsieur le maire donne connaissance du courrier du Centre de Gestion de Loire atlantique pour une proposition d'adhésion au service Hygiène et sécurité relative à l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection, en matière d'hygiène et sécurité du travail.

La commune pourra solliciter son intervention en définissant les services de la commune à inspecter.

Le document de cadrage précisera le programme d'intervention retenu et son coût estimatif.

La prestation opérée par l'agent (ACFI) fait l'objet d'un conventionnement et d'une tarification révisable annuellement. Le tarif horaire appliqué pour l'année 2013 est de 52.00€

7- Aménagement paysager îlot Mairie-école : Lancement de l'opération :

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du financement obtenu pour les travaux aménagement paysager de l'îlot mairie-école.

Les subventions accordées sont à hauteur de 73% de la dépense HT, soit 151 999€.

Le Conseil municipal décide du lancement de l'opération et la consultation pour les travaux.

8-Questions diverses

-Projet de construction du groupe scolaire, Tranche 2 : Le financement du projet n'est pas encore finalisé la commune a sollicité déjà plusieurs partenaires et la commission pour le département doit se réunir début

octobre.

-Règlement cimetière : Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée d'une difficulté apparue dans la l'application du règlement par rapport à une demande des familles pour la réalisation de semelles.

Or, le plan du cimetière aujourd'hui ne permet pas toujours un espace suffisant pour l'implantation de semelles car déborderaient souvent sur le domaine public.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le règlement et qu'une dérogation pourrait être obtenue en fonction de l'espace disponible.

-Salles municipales : Mme Gabrielle RECOULES, adjointe, informe l'assemblée d'une demande de l'amicale laïque pour l'organisation du Baby Gym. Le conseil n'est pas favorable à l'utilisation de la salle de motricité et propose l'utilisation de la salle annexe pour les deux jours.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à l'attribution de la gratuité de la salle polyvalente pour le Comité des fêtes et propose de revoir cette demande après dépôt d'un dossier de subvention communale.

-Programme PAVC : Monsieur J. Michel Sylvestre , adjoint à la voirie, informe des travaux en cours concernant le programme 2013 : Route de planté, route allant vers le cimetière, Busage au grand seuvre et traversée de route à l'audrenais.

-La commune souhaite se débarrasser du modulaire de l'école publique mais ne trouve pas de preneur pour ce mobilier. Elle doit également vider l'ancienne mairie de son vieux mobilier avant la vente.

-Le coût global des frais de branchement et de modification des réseaux eau électricité s'élève à 11 000€ dans le cadre de la vente de l'ancienne mairie. La division de la parcelle avec le bâtiment de l'école a été fixée à hauteur de 1m20.

-Mme Marie-Paule GATTEPAILLE, adjointe affaires scolaires, informe que la commune devrait arrêter prochainement la mise à disposition de son personnel municipal pour l'accueil périscolaire, en participant aux frais sous forme de subvention.

-Information Lecture et musique à la chapelle de planté le 06 octobre prochain.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 21 octobre 2013 à 20H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.